



PREFECTURE COTE- D'OR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 43 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 21

Cabinet

Arrêté N °2014247-0001 - Arrêté préfectoral N ° 585 du 4 septembre 2014 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Côte- d'Or	1
--	---

Direction Interdépartementale des Routes Centre Est

Arrêté N °2014244-0007 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre- Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière	10
---	----



PREFECTURE COTE- D'OR

Arrêté n ° 2014247-0001

signé par
Jean- Luc IEMMOLO, Directeur départemental des territoires

le 04 Septembre 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 21
Cabinet
Bureau de la communication

Arrêté préfectoral N ° 585 du 4 septembre
2014 portant délégation de signature aux
agents de la direction départementale des
territoires de la Côte- d'Or



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

ARRETE n° 585 du 4 septembre 2014 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

Le directeur départemental des territoires

VU l'article 50 de la loi n°98-1267 du 30 décembre 1998 donnant compétence au directeur départemental de l'Équipement pour déterminer l'assiette, liquider et recouvrer les taxes d'urbanisme ;

VU l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 donnant compétence au directeur départemental des territoires pour établir et liquider la taxe d'aménagement ;

VU le code de l'urbanisme notamment ses articles L 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous-densité ;

VU les articles R 331-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

VU l'article L255-A du livre des procédures fiscales et les articles 11 et 28 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU l'article 79 de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 donnant compétence au directeur départemental des territoires pour établir et liquider la redevance d'archéologie préventive ;

VU le code du patrimoine notamment ses articles L 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

VU l'article R 620-1 du code de l'urbanisme relatif à la délégation du DDT en ce qui concerne les matières relevant de ses attributions propres ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté de M. le Préfet de la Côte-d'Or n° 583 du 3 septembre 2014 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté de M. le Préfet de la Côte-d'Or n° 584 du 3 septembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Luc IEMMOLO et lui permettant de donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation aux agents placés sous son autorité ;

VU la convention de délégation de gestion entre la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne (CPCM) ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 :

Pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté visé ci-dessus, délégation de signature est conférée à M. Michel BURDIN, directeur départemental adjoint des territoires par intérim, à l'exception de l'évaluation des chefs de service et de missions.

SECTION 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à chaque chef de service, chacun en ce qui le concerne, dans son domaine de compétence :

- Mme Florence CHOLLEY, Secrétaire générale
- M. Pierre ADAMI, responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace (rubriques B1 à B7, B11 à B15, B17, I1 à I3, I28, M1 à M15, O1 à O13, P1 à P21, Q1 à Q8)
- M. Jean-Christophe CHOLLEY responsable du service de l'Eau et des Risques (rubriques N1 à N14, R1 à R24) et responsable, par intérim, du service Habitat et Mobilité (rubriques G1 à G3, H1 à H35)
- Mme Janique WOJCIECHOWSKI, responsable de la mission Etude Prospective et Analyse Territoriale (rubriques S30 et S31)
- Mme Michèle GUSCHEMANN, responsable du Cabinet
- M. Pierre CHATELON, responsable du service Économie Agricole et Environnement des Exploitations (rubriques S1 à S29 et S31 à S57)
- Mme Véronique GENEVEY, responsable, par intérim, du service Territorial (rubriques I4 à I18, I24, I25 et I27, pour signer l'état récapitulatif des créances pour mise en recouvrement de la taxe d'aménagement, du versement pour sous-densité et de la redevance d'archéologie préventive, les actes et décisions de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de la liquidation du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité et bordereaux de taxes d'urbanisme TLE, TDENS, et TDCAUE et pour signer les avis sur les admissions en non valeur)
- M. Michel BURDIN, responsable du service Sécurité et Éducation Routière (rubriques L1 à L6 et W1 à W11)

Délégation est donnée à chaque chef de service en matière de gestion du personnel placé sous son autorité (congés, ordres de missions...).

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de services ou personnes désignés à l'article 2, délégation est donnée à leurs adjoints ou aux personnes ci-après énumérés chacun dans son domaine de compétence et en matière de gestion du personnel du service concerné (congés, ordres de missions) :

- M. Julien LE CRONC, pour le Secrétariat général
- M. Michel CHAILLAS pour le service Préservation et Aménagement de l'Espace (rubriques B1 à B7, B11 à B15, B17, I1 à I3, I28, M1 à M15, O1 à O13, P1 à P21, Q1 à Q8)
- M. Gilles BOSSON, pour le service de l'Eau et des Risques (rubriques N1 à N14, R1 à R24)
- M. Bernard GOURNAY, pour le service Habitat et Mobilité (rubriques E1 à E5, G1 à G3, H1 à H35)
- Mme Françoise VERNOTTE pour le service Économie Agricole et Environnement des Exploitations (rubriques S1 à S29 et S31 à S57)
- M. Christophe ROYER, pour le service territorial (rubriques I4 à I18)
- Mme Annie DUROUX pour le service Territorial (rubriques I4 à I18, I24, I25 et I27, pour signer l'état récapitulatif des créances pour mise en recouvrement de la taxe d'aménagement, du versement pour sous-densité et de la redevance d'archéologie préventive, pour signer les actes et décisions de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de la liquidation du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité et bordereaux de taxes d'urbanisme TLE, TDENS, et TDCAUE, et pour signer les avis sur les admissions en non valeur)

ARTICLE 4:

En matière d'ingénierie publique, délégation est donnée à Mme Janique WOJCIECHOWSKI et Mme Véronique GENEVEY à l'effet de signer :

- les conventions, avenants, décomptes et titres de paiement dans le cadre de l'ATESAT (rubrique K1).

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de services et personnes désignés aux articles 2 et 3 et des adjoints et personnes désignées à l'article 4, délégation est donnée aux chefs de bureaux ou aux personnes ci-après désignées pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et domaines d'activité dont ils ont la charge et en matière de gestion du personnel placé sous leur autorité (congés, ordres de mission) :

SECRETARIAT GÉNÉRAL :

- Bureau Ressources Humaines, Formation : Mme Anne DESPLANTES
- Bureau logistique : M. Denis FABBRI

Délégation est donnée à l'effet de représenter l'État devant les juridictions (rubriques I20, J1 et J2) à :

- M. Julien LE CRONC
- Mme Catherine BAILLY
- Mme Céline FINOT

SERVICE PRÉSERVATION ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE :

- Bureau Chasse – Forêt : M. Laurent TISNE (actes relevant des rubriques O1 à O13, P1 à P21)
- Bureau Nature, sites et énergies renouvelables : M. Frédéric SALINS (actes relevant des rubriques Q1 à Q5, Q7, M1 à M15)
- Bureau planification et prévention des risques technologiques : M. Rodolphe BOUILLOT (I1)
- Mission SCOT : M. Serge TRAVAGLI (actes relevant de la rubrique I1)
- Mission Paysage et publicité : Mme Isabelle SCHMITT (actes relevant des rubriques B1, B2, B3, B4, B5, B7, B11, B13, B14, B15)

SERVICE HABITAT ET MOBILITÉ :

- Bureau politique locale du logement : Mme Christel COULON (rubriques H1, H3 à H11, H27, H30), Brigitte Olivier et Evodie Collin, pour la gestion des agents placés sous leur autorité
- Bureau Enjeux habitat mobilité : Mme Hermance GAUTHIER (rubriques G1 à G3)
- Bureau rénovation Urbaine : M. Robert GALMICHE
- Bureau bâtiment durable : Mme Nathalie COUDRET

SERVICE DE L'EAU ET DES RISQUES :

- Bureau de la Police de l'Eau : Mme Éléonore ROUSSEAU (rubriques N2 à N10, N12, N13, R1 à R3)
- Bureau Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques : Mme Carole DEVALLEZ
- M. Philippe BIJARD : actes relevant des rubriques R4 à R5, R7 à R11 et R17 à R24
- Mme Stéphanie VUILLOT : rubrique N14

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE ET ENVIRONNEMENT DES EXPLOITATIONS :

- Bureau de la Structure, Foncier et Modernisation : M. Frédéric DURY (rubriques S1 à S29 et S31 à S57)
- Bureau de l'Environnement et Coordination des contrôles : M. Emmanuel BERION (rubriques S16, S17, S19 à S22, S44 à S46, S51, S53, S54, S56).

MISSION ETUDE, PROSPECTIVE ET ANALYSE TERRITORIALE :

- Bureau Europe et développement rural : Mme Carmen PRAPORGESCU-SAFTESCO (rubriques S30 et S31)

SERVICE TERRITORIAL :

– Application du droit des sols et urbanisme opérationnel :

Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions relevant des rubriques I4 à I17 et I24, ainsi qu'en matière de gestion du personnel (congrés, ordres de mission) pour les agents placés sous leur autorité à :

- M. Patrice NALTET
- Mme Nathalie FEVRE
- M. Gérard BLANDIN
- Mme Christine BACQUET
- M. Laurent PELLETIER

Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions relevant de la rubrique I27 à M. Jean-Paul ROS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. NALTET, M. ROS et Mme FEVRE, délégation est donnée à l'effet de signer les décisions relevant des rubriques I4 à I17 à :

- Mme Dominique NAULIER
- M. Cyrille AUFFRET

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BACQUET et M. Gérard BLANDIN, délégation est donnée à l'effet de signer les décisions relevant des rubriques I4 à I17 à :

- Mme Ghyslaine DOROTTE

– ATESAT :

Délégation est donnée pour les décomptes et titres de paiement au titre de l'ATESAT à :

- M. Laurent PELLETIER
- M. Gérard BLANDIN

– Fiscalité de l'aménagement :

Délégation est donnée à Mme Fabienne BENOIT-GONIN à l'effet de signer les actes relevant de la rubrique I25, les actes et décisions de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de la liquidation du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité et bordereaux de taxes d'urbanisme TLE, TDENS et TDCAUE ainsi qu'en matière de gestion du personnel (congrés, ordres de mission) pour les agents placés sous son autorité.

Délégation est donnée à l'effet de signer les bordereaux de taxes d'urbanisme TLE, TDENS et TDCAUE et les actes relevant de la rubrique I25 à M. Christophe ROYER, Mme Nathalie FEVRE, M. Patrice NALTET, M. Jean-Paul ROS, Mme Dominique NAULIER, M. Laurent PELLETIER, M. Gérard BLANDIN et Mme Christine BACQUET.

SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes relevant des rubriques L1 à L6 à :

- M. André SAUQUE, Délégué à l'Éducation Routière, Responsable du bureau de l'Éducation Routière
- M. Claude HEBMANN, adjoint au délégué à l'Éducation Routière

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes relevant des rubriques W1, W3, W4, W7, W8, W9 et W11 à :

- M. Philippe MUNIER, responsable du bureau de la sécurité routière et de la gestion des crises.

SECTION 2 : COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

ARTICLE 6 : EN QUALITÉ DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE

Comme indiqué à la section 2 de l'arrêté n° 584 du 3 septembre 2014, délégation est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes. Dans le cadre de la présente délégation, celle-ci est subdéléguée à :

- Mme Florence CHOLLEY, Secrétaire générale, pour l'ensemble des BOP
- M. Julien LE CRONC, Secrétaire général adjoint, pour l'ensemble des BOP

Délégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagements, les pièces justificatives qui les accompagnent, ainsi que les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature à :

- M. Pierre ADAMI, Responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace pour les BOP 113, 135 et 149 ainsi que pour les états de frais des architectes et paysagistes conseils
- M. Michel CHAILLAS pour les BOP 113, 135 et 149 ainsi que les états de frais des architectes et paysagistes conseils
- Mme Véronique GENEVEY pour le BOP 135
- M. Jean-Christophe CHOLLEY, Responsable du service de l'Eau et des Risques (pour les BOP 113, 181, en matière de FPRNM – ex Fonds Barnier) et Responsable, par intérim, du service Habitat et Mobilité (BOP 135 et 203)
- M. Gilles BOSSON, Adjoint au Responsable du service de l'Eau et des risques pour les BOP 113, 181 et en matière de FPRNM (ex Fonds Barnier)
- Mme Carole DEVALLEZ, responsable du bureau prévention des risques naturels et hydrauliques, pour le BOP 181 et en matière de FPRNM (ex Fonds Barnier)
- Mme Janique WOJCIECHOWSKI, Responsable de la Mission Etude, Prospective et Analyse Territoriale pour le BOP 154
- M. Pierre CHATELON, Responsable du service Économie Agricole et Environnement des Exploitations pour les BOP 154, 206
- Mme Françoise VERNOTTE, Adjointe au responsable du service Economie agricole et Environnement des Exploitations pour les BOP 154, 206
- M. Michel BURDIN, Responsable du Service sécurité et éducation routière pour le BOP 207
- M. Bernard GOURNAY, Adjoint au Responsable du service Habitat et Mobilité pour les BOP 135, et 203

- Mme Christel COULON, Responsable du bureau politiques locales du logement pour le BOP 135
- M. Denis FABBRI, Responsable du bureau Logistique, pour le BOP 333
- Mme Anne DESPLANTES, Responsable du bureau Ressources Humaines, formation pour les dépenses de personnel et les BOP 215 et 217

Dans le cadre de la mise en place du centre de prestation comptable mutualisé (CPCM), l'engagement juridique des dépenses et le paiement seront effectués par le CPCM.

ARTICLE 7 : EN QUALITÉ DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE

Délégation est donnée à l'effet de signer les frais de déplacement de l'ensemble des agents de la direction départementale des territoires à :

- Mme Florence CHOLLEY, Secrétaire générale, pour l'ensemble des BOP
- M. Julien LE CRONC, Secrétaire général adjoint, pour l'ensemble des BOP

Délégation est donnée à l'effet de signer les frais de déplacement des agents placés sous leur autorité à :

- M. Pierre ADAMI, Responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace ainsi que les états de frais des architectes et paysagistes conseils
- Mme Véronique GENEVEY pour le service Territorial
- M. Michel CHAILLAS, pour le service Préservation et Aménagement de l'Espace ainsi que pour les états de frais des architectes et paysagistes conseils
- M. Christophe ROYER et Mme Annie DUROUX pour le service territorial
- M. Jean-Christophe CHOLLEY, Responsable du service de l'Eau et des Risques et responsable, par intérim, du service Habitat et Mobilité
- M. Gilles BOSSON, Adjoint au Responsable du service de l'Eau et des Risques
- Mme Janique WOJCIECHOWSKI, Responsable de la mission Etude, Prospective et Analyse Territoriale
- M. Bernard GOURNAY, Adjoint au Responsable du service Habitat et Mobilité
- M. Pierre CHATELON, Responsable du service Économie Agricole et Environnement des Exploitations
- Mme Françoise VERNOTTE, Adjointe au responsable du service Économie agricole et Environnement des Exploitations
- M. Frédéric DURY, Responsable du bureau structures, foncier et modernisation des exploitations
- M. Michel BURDIN, Responsable du service Sécurité et Éducation Routière
- M. André SAUQUE, Délégué à l'éducation routière, responsable du Bureau de l'Éducation Routière
- Mme Michèle GUSCHEMANN, Responsable du Cabinet

ARTICLE 8 : EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords cadres de travaux, de fournitures, et de services, d'un montant inférieur à 90 000 euros HT et tous les actes s'y rapportant à :

- Mme Florence CHOLLEY, Secrétaire générale, pour l'ensemble des BOP
- M. Julien LE CRONC, Secrétaire général adjoint, pour les BOP 333 et 309
- M. Pierre ADAMI, Responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace pour les BOP 113, 135 et 149

- Mme Véronique GENEVEY, Responsable du service Territorial par intérim pour le BOP 135
- M. Jean-Christophe CHOLLEY, Responsable du service de l’Eau et des Risques (BOP 113 et 181 et en matière de FPRNM – ex Fonds Barnier) et responsable, par intérim du Service Habitat et Mobilité pour le BOP 135
- M. Gilles BOSSON, Adjoint au Responsable du service de l’Eau et des risques pour les BOP 113 et 181 et en matière de FPRNM (ex Fonds Barnier)
- Mme Carole DEVALLEZ, responsable du bureau prévention des risques naturels et hydrauliques, pour le BOP 181 et en matière de FPRNM (ex Fonds Barnier)
- M. Bernard GOURNAY, Adjoint au responsable du service Habitat et Mobilité pour le BOP 135
- M. Pierre CHATELON, Responsable du service Économie Agricole et Environnement des Exploitations pour les BOP 154 et 206
- Mme Françoise VERNOTTE, Adjointe au responsable du service Économie agricole et Environnement des Exploitations pour les BOP 154, 206
- M. Michel BURDIN, Responsable du Service sécurité et éducation routière pour le BOP 207
- M. André SAUQUE, responsable du bureau de l’éducation routière pour le BOP 207
- M. Philippe MUNIER, responsable du bureau de la sécurité routière et de la gestion des crises pour le BOP 207

ARTICLE 9 :

Les réponses aux interventions des parlementaires demeurent de la compétence exclusive du Préfet.

ARTICLE 10 :

Toute délégation antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 11 :

Le directeur départemental des territoires de Côte-d’Or et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d’Or.

Le directeur départemental des territoires de la Côte-d’Or

Signé : Jean-Luc IEMMOLO



PREFECTURE COTE- D'OR

Arrêté n ° 2014244-0007

signé par
Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre- Est

le 01 Septembre 2014

Direction Interdépartementale des Routes Centre Est

Arrêté portant subdélégation de signature de
Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice
Interdépartementale des Routes Centre- Est, en
matière de gestion du domaine public routier
et de circulation routière



PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

**DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE
DES ROUTES CENTRE-EST
Secrétariat Général**

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière

* * * * *

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du préfet de police de Paris ;

VU l'arrêté du 06 mars 2014 du ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie portant nomination de Mme Véronique MAYOUSSE en qualité de Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est ;

VU l'arrêté préfectoral du Préfet de la Côte d'Or n° 477/SG du 09 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière, et lui permettant de donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation aux agents placés sous son autorité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie,
- M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'exploitation,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions les décisions suivantes :

A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

A1 - Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire

*Code du Domaine de l'État : art. R53
Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants
Circ. N° 80 du 24/12/66*

- A2 - Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres *Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants*
- A3 - Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public *Circ. N° 69-113 du 06/11/69*
- A4 - Convention de concession des aires de service
- A5 - Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles *Circ. N° 50 du 09/10/68*
- A6 - Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public *Circ. N° 69-113 du 06/11/69*
Code de la voirie routière : art. L112-1 et suivants ; art. L113-1 et suivants
Code du domaine de l'État : art. R53
- A7 - Agrément des conditions d'accès au réseau routier national *Code de la voirie routière : art. L123-8*

B/ EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

- B1 - Arrêtés réglementant la circulation sur routes nationales et autoroutes non concédées hors agglomération, à l'occasion de travaux non couverts par les arrêtés permanents *Code de la route : art.R 411-8 et R 411-18*
Code général des collectivités territoriales
Arrêté du 24/11/67
- B2 - Réglementation de la circulation sur les ponts *Code de la route : art. R 422-4*
- B3 - Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture *Code de la route : art. R 411-20*
- B4 - Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation *Code de la route : art. 314-3*
- B5 - Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés *Code de la route : art. R 432-7*

C/ AFFAIRES GENERALES

- C1 - Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service *Code du domaine de l'État : art. L53*
- C2 - Approbation d'opérations domaniales *Arrêté du 04/08/1948, modifié par arrêté du 23/12/1970.*
- C3 – Représentation devant les tribunaux administratifs *Code de justice administrative : art R431-10*

ARTICLE 2 : La même subdélégation sera exercée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent et par leurs intérimaires désignés :

Chefs de services et chefs de SREX :

- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire générale
- M. Paul TAILHADES, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, ingénieur des ponts des eaux et forêts, chef du service exploitation et sécurité
- M. Thierry MARQUET, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du service régional d'exploitation de Moulins

Chefs d'unités et de districts :

- M. Sébastien BERTHAUD, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de la cellule juridique et gestion du domaine public
- M. Julien SENAILLET, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Mâcon

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités et de districts désignés ci-dessus, la même subdélégation sera exercée, conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent :

- M. Jean GALLET, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du district de Mâcon
- Mme Caroline D'OMS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée des affaires juridiques

ARTICLE 4 : Toute subdélégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 5 : La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or.

A Lyon, le 1^{er} septembre 2014

Pour le Préfet,
Par délégation,
La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est

Signé

Véronique MAYOUSSE